



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/PFA/INF/4

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Date: 5 février 2020

Original: anglais

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Résumé: Le présent document contient des informations sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2018.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: GB.335/PFA/7 et GB.335/PV, paragr. 941 à 963.

1. À sa 335^e session (mars 2019), le Conseil d'administration a examiné le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et missions d'enquête menés en interne en 2018 ¹. Le présent document rend compte des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2018.
2. Les recommandations d'amélioration concernant les points mentionnés dans le rapport ainsi que les réponses détaillées du Bureau sont récapitulées dans l'annexe I. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2018 et des informations sur l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin de tirer pleinement parti des recommandations faites par ce dernier, de veiller à ce qu'il y soit donné suite et de garantir leur application.

¹ Document [GB.335/PFA/7](#).

Annexe I

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Audit interne du projet d'automatisation des factures et de reconnaissance optique des caractères	L'IAO est conscient que les économies ne sont pas toujours l'objectif principal d'un projet, le but premier pouvant être d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'un processus ou de remplacer des technologies obsolètes. Toutefois, le Bureau devrait élaborer des lignes directrices générales pour aider les responsables à définir des indicateurs clés de performance pertinents lorsqu'ils préparent une proposition de projet, notamment en ce qui concerne la façon de définir et de mesurer le retour sur investissement lorsqu'il est prévu de réaliser des économies.	Le Bureau a mis au point un ensemble de modèles et de directives afin d'aider à préparer la justification économique et à déterminer le coût total de possession des projets informatiques. Les modèles et directives pertinents ont été modifiés pour permettre d'élaborer des indicateurs clés de performance et de calculer le retour sur investissement. Ces documents sont disponibles sur le site Intranet du BIT.	Mise en œuvre	Janvier 2019
Rapport sur l'audit interne du Service de l'amélioration des conditions de travail	L'audit a mis en évidence deux bonnes pratiques. Premièrement, le Service de l'amélioration des conditions de travail a créé plusieurs sites Internet dédiés au partage de connaissances, qui contiennent de nombreuses informations utiles et servent de sources de données. Il faudrait étudier la possibilité d'utiliser ces sites aux fins des initiatives de partage des connaissances actuellement déployées par le Bureau.	Le Bureau a examiné les six sites Web créés par le Service de l'amélioration des conditions de travail, ainsi que leur contenu, afin de déterminer s'il était possible de les utiliser dans le cadre des initiatives de partage des connaissances actuellement menées. Dans la plupart des cas, le Bureau a déjà mis en place des systèmes ou est en train d'en créer de mieux adaptés à l'usage plus général qu'il entend en faire dans les autres services. Il a donc été conclu que ces sites sont spécifiquement adaptés au Service de l'amélioration des conditions de travail et qu'ils ne conviennent pas à une utilisation à l'échelle du Bureau.	Mise en œuvre	Juin 2019
	Deuxièmement, le projet Better Factories mis en œuvre au Cambodge a donné lieu à l'élaboration d'une procédure d'évaluation des risques de fraude et d'un registre des risques dans le cadre du programme Better Work. Avec l'assistance du responsable principal de la gestion des risques du BIT, une formation supplémentaire a été dispensée sur la problématique du risque ainsi que sur les mesures d'atténuation possibles et sur la manière d'organiser et d'actualiser les évaluations dans le cadre du programme. Il s'agit d'une bonne initiative pour	Dans le cadre des conseils qu'il fournit au sujet de l'élaboration et de la mise à jour des registres de risques, le responsable principal de la gestion des risques s'intéresse également aux éventuels risques de fraude et mesures d'atténuation à prendre, y compris, au besoin, à l'élaboration de registres spécifiques des risques de fraude. Le Bureau continuera de suivre cette approche.	Mise en œuvre	En cours

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
	institutionnaliser les efforts de sensibilisation à la fraude et à la gestion des risques au sein du programme Better Work. Le Bureau devrait s'interroger sur la possibilité de reproduire cette approche dans d'autres départements et projets du BIT, à condition que les ressources le permettent.			
Opérations bancaires	Le Bureau devrait prendre les mesures appropriées pour faire comprendre aux directeurs des bureaux extérieurs qu'il leur incombe de veiller à la mise à jour des listes de signataires et de contrôler auprès des banques, le cas échéant, que les changements requis ont bien été effectués.	S'agissant des opérations bancaires, les responsabilités sont clairement définies dans la directive du Bureau intitulée «Opérations relatives aux comptes en banque» et dans la procédure du Bureau intitulée «Arrangements bancaires applicables aux bureaux extérieurs». Dans le cadre de la procédure d'autocertification de la lettre de déclaration interne, les directeurs des bureaux extérieurs sont tenus de déclarer, tous les ans, que la liste de signataires autorisés de leur bureau est exacte et à jour. Cette certification annuelle permet de renforcer les contrôles financiers. Toutefois, on a constaté que, à plusieurs reprises, les banques partenaires n'avaient pas donné suite aux instructions du Bureau tendant à modifier ou actualiser les listes de signataires, ce qui avait donné lieu à des incohérences entre les listes établies par le Bureau et celles appliquées par les banques. En 2019, le Bureau a donc demandé à toutes les banques partenaires des bureaux extérieurs de confirmer les signataires autorisés. La plupart lui ont répondu, et il continue de relancer les autres. Compte tenu des mouvements de personnel et de l'évolution des besoins opérationnels, cette opération sera renouvelée régulièrement.	Mise en œuvre	Courant 2019
Systèmes financiers	Le Bureau avait prévu de rendre le tableau de bord d'IRIS opérationnel à la fin de 2018, mais au moment de la rédaction du présent rapport celui-ci n'avait pas encore été mis en service. L'IAO encourage le Bureau à finir de mettre au point ce tableau de bord et à le déployer dès que possible, en tenant compte des besoins des utilisateurs.	Le tableau de bord d'IRIS a été déployé progressivement à partir d'avril 2019 et, à ce jour, il est pleinement opérationnel.	Mise en œuvre	Avril 2019

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Contrats de collaboration extérieure	Afin de réduire au minimum les risques physiques encourus par les collaborateurs extérieurs, la direction devrait veiller à ce que la signature d'un contrat n'intervienne jamais avant que l'intéressé ait apporté la preuve qu'il a suivi le cours en ligne du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DSS) et, le cas échéant, obtenu le visa de sécurité délivré par ce dernier.	En mai 2019, le Bureau a adressé à tous les membres du personnel un message au sujet de BSAFE, la nouvelle formation en ligne en matière de sécurité, qui est obligatoire pour tout le personnel des Nations Unies, y compris les stagiaires et les consultants. L'obtention du certificat a été rendue obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2019. En outre, le Bureau révisé actuellement la directive n° 224, sur les contrats de collaboration extérieure. Un projet de version révisée a été diffusé pour discussion. Ce nouveau texte tient compte de la recommandation puisqu'il demande à l'ensemble des départements du siège et des bureaux extérieurs de veiller à ce que tous les collaborateurs extérieurs suivent les formations requises du DSS et, le cas échéant, obtiennent le visa de sécurité avant de pouvoir signer leur contrat. La directive révisée devrait être publiée au deuxième trimestre 2020.	Partiellement mise en œuvre	Deuxième trimestre 2020 (mise à jour de la directive du Bureau)
	Néanmoins, vu le rôle central des collaborateurs extérieurs dans les interventions de l'OIT, le Bureau devrait garder à l'esprit la recommandation de l'IAO et établir un répertoire général de ces intervenants lorsque les ressources le permettront et si cela ne nuit pas aux autres priorités informatiques stratégiques.	Le Bureau a déjà créé, dans IRIS, un répertoire des collaborateurs extérieurs, dans lequel figurent les coordonnées personnelles de ces derniers ainsi que la liste de leurs contrats ventilés par durée, montant et autres données essentielles. Plusieurs départements et services ont déjà constitué leur propre fichier de collaborateurs extérieurs; c'est notamment le cas des services linguistiques. La possibilité d'adapter, à peu de frais, l'un des systèmes informatiques existants pour créer un répertoire centralisé de collaborateurs extérieurs est également envisagée. Le cas échéant, une proposition sera faite au Comité de gouvernance des technologies de l'information, qui pourra l'examiner et l'approuver en même temps que d'autres questions stratégiques prioritaires en matière informatique.	Partiellement mise en œuvre	Deuxième trimestre 2020 (répertoire centralisé)

Annexe II

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2018

Titre	Référence IAO	Date	État d'avancement *	Date d'achèvement
Rapport sur l'audit interne des modules Oracle pour les états de paie et les ressources humaines	IAO/1/2018	6 février 2018	Achevé	15 mai 2018
Rapport sur l'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, à Alger	IAO/2/2018	14 mars 2018	Achevé	3 septembre 2018
Rapport sur l'audit interne du Service de l'amélioration des conditions de travail	IAO/4/2018	26 avril 2018	Achevé	12 septembre 2018
Rapport sur l'audit interne du projet d'automatisation des factures et de reconnaissance optique des caractères au siège de l'OIT	IAO/3/2018	4 mai 2018	Achevé	3 août 2018
Rapport sur l'audit interne du chargé de liaison de l'OIT pour le Myanmar	IAO/5/2018	5 juin 2018	Achevé	13 septembre 2018
Suivi du rapport d'audit interne sur l'examen des procédures de traitement des demandes de remboursement soumises à la CAPS du BIT et examen de la sécurité des applications du Système d'information sur l'assurance-maladie	IAO/6/2018	10 octobre 2018	Achevé	6 décembre 2019
Rapport sur l'audit interne du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour les pays andins à Lima, Pérou	IAO/7/2018	30 octobre 2018	Achevé	31 janvier 2019
Rapport sur l'audit interne du Bureau de pays de l'OIT pour la République-Unie de Tanzanie, le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda à Dar es-Salaam	IAO/8/2018	7 décembre 2018	Achevé	18 juin 2019

* Achevé = rapport d'activité soumis au Chef auditeur interne.